

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie d'Exploitation des Restaurants Communautaires- Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2004- Examen- Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2004 de la régie d'exploitation des restaurants communautaires.

Ce document présenté sous la forme d'un tableau, récapitule :

- 1^o) -Les reports provenant de l'exercice précédent, qui apparaissent au compte administratif et qui comprennent le résultat de clôture et les restes à réaliser,
- 2^o) -Les recettes et les dépenses supplémentaires et nouvelles,
- 3^o) -Les mouvements d'ordre qui concourent à accroître le volume de ce budget, sans en modifier son équilibre.

Le tableau ci-après, présente par section, les mouvements budgétaires indiqués ci-dessus.

Il est proposé au Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget,

Vu le décret 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public modifiant la partie réglementaire du C.G.C.T.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération 2001/1006 du 9 novembre 2001 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2002 dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°2004/0395 du 25 juin 2004 portant affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2003 de la régie,

Vu le complément de crédit proposé par la collectivité de rattachement dans le cadre de son budget supplémentaire 2004, correspondant à l'ajustement pour un montant total de 1 356,99 € des montants figurant dans la délibération n°2004/0277 du 30 avril 2004 portant affectation des biens de la collectivité de rattachement à la régie,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Restaurants en date du 28 septembre 2004,

Après en avoir délibéré,

1^e - d'approuver, chapitre par chapitre et selon le détail ci-après, le projet de budget supplémentaire 2004 de la régie d'exploitation des restaurants communautaires,

2^e - d'arrêter les grandes masses du budget supplémentaire de l'exercice 2004 comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	21 671.00	124 646.80	21 671.00	66 213.80		58 433.00
Section de fonctionnement	55 552.00	55 552.00		58 433.00	58 433.00	
TOTAUX	77 223.00	180 198.80	21 671.00	124 646.80	58 433.00	58 433.00
EXCEDENT	102 975.80		102 975.80			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	178 838.80	178 838.80	123 286.80	123 286.80	58 433.00	58 433.00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 OCTOBRE 2004

M. HENRI HOUDEBERT